

Fiche accompagnant la demande de dons

- Construit en 1956, le Nord 2501 N° 105 a cessé sa carrière dans l'Armée de l'Air en Juin 1986. Il reste 7 ans comme « pot de fleurs » sur la Base Aérienne 114 d'AIX Les Milles.

De 1993 à 1995 les membres de la section « Aviation Passion » du Club Sportif et Artistique de la Base, après 25000 heures de restauration, le remettent en état de vol le 29 Mai 1995.

- Après la dissolution de la base d'AIX Les Milles, le 105 sera cédé à l'association civile « Le Noratlas de Provence » pour le franc symbolique. Il est depuis basé sur le parking FOURÈS de l'aéroport de Marseille Provence à MARIGNANE. Il est exploité sous CNRAC et immatriculé F-AZVM.

- L'Aéro-Club de France décernait à l'association en 2001 le « *Grand Prix du Patrimoine Aéronautique* » pour « *l'action particulièrement exemplaire de préservation du patrimoine aéronautique et du travail de remise en état de vol* »

- Le 26 Février 2007, le Ministère de la Culture et de la Communication classé le 105 « Monument Historique », étant le dernier avion de ce type au monde en état de vol.

- Depuis 1996 AXAXL était, via un courtier, le seul assureur de l'avion prenant la totalité des risques sol et vol pour un potentiel annuel maximum de 100 heures de vol et un POB (*) de 35. Les primes d'assurance chaque année variées peu pour atteindre 11000 € en 2019 auxquels s'ajoutaient en fin d'année 100 € par journée de parachutage.

Le budget de l'association absorbant le règlement de la prime annelle.

(*) : POB « *Personnal On Board* » – Nombre de personnes à bord

Le fait de diminuer le POB, réduit le nombre de parachutistes à larguer donc la rentabilité de chaque rotation.

- Suite à 2 accidents aériens d'avions de collection en 2019, AXAXL en 2020 n'assurait plus que 75% du risque et s'adjoignait un assureur suisse CHUBB qui prenait à son compte les 25% restants. La prime d'assurance annuelle s'élevant à 38000 € et le POB se réduisant de 35 à 22.

- Cette année, 15 jours avant l'échéance du contrat, CHUBB, conservant ses 25% augmentait sa prime de 20% et AXAXL réduisait sa prise de risque à 50% nous contraignant de rechercher un 3^{ème} assureur.

- Des pourparlers sont en cours avec l'assureur HDI qui se limiterait à 20% du risque.

Une demande est faite à AXAXL pour qu'il se charge des 5% restants.

Aucune précision n'a été avancée sur le montant total de la prime possible avec l'intégration d'un 3^{ème} assureur. Le courtier prévoyant pour 2021 une prime pouvant atteindre une somme entre 45000 à 50000 €.

-L'association depuis plus de 10 ans avait provisionné 50000 € en vue d'un dépannage lors d'une mission. Cette somme a été calculée pour assurer la logistique d'une équipe de 5 mécanos pendant une semaine, le temps estimé d'une réparation majeure, payer le transport aller-retour d'un moteur et de l'outillage entre Marignane et le lieu où serait immobilisé le Noratlas ainsi que les taxes aéroportuaires sur un aéroport civil.

En raison de l'augmentation non prévue de la prime d'assurance 2020, cette somme provisionnée a été amputée de 25000 € l'année dernière.

Compte tenu de la situation sanitaire, l'année 2020 n'a pas permis d'effectuer les missions prévues qui auraient permis d'assurer une partie du fonctionnement de l'association.

Malgré les relances, AIRBUS, notre seul sponsor, n'a toujours pas versé les 2 subventions de 10000 € votées pour 2019 et 2020 en application du contrat qui le lie à l'association.

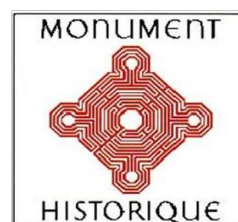
Les petites subventions des structures territoriales et des localités proches de Marignane qui étaient octroyées jusqu'en 2019 n'ont pas été renouvelées en 2020.

Le reste de la somme provisionnée, déjà amputée des 25000 € de l'augmentation de la prime d'assurance en 2020, serait totalement absorbée par l'augmentation 2021 de CHUBB et de la partie de la prime de l'assurance à verser au troisième assureur s'il accepte de se joindre aux deux autres assureurs.

Dans son état actuel, la trésorerie de l'association ne permet pas à la fois de faire face à l'échéance du paiement de la prime pour 2021 et d'assurer l'éventuelle facture d'une réparation importante sur un aéroport éloigné de la base.

C'est pour cette raison que l'association du « Noratlas de Provence » se voit contrainte par cette action à solliciter l'ensemble du monde aéronautique et les parachutistes, afin de préserver ce Monument Historique et surtout de le maintenir en vol.

À tous ceux qui ont eu le privilège et la joie de sauter de cet avion mythique, à ceux qui veulent que le 105 continue à être présent lors des festivités des unités parachutistes des 3 Armées comme sur les Bases Aériennes pour leur manifestations festives, nous vous sollicitons afin que vive la « GRISE ».



Association « Le Noratlas de Provence »
C/o AIRBUS HELICOPTERS - Aéroport de Marseille-Provence
F-13725 MARIGNANE Cedex
Tel. : 06.15.44.83.40



Email : noratlas105@gmail.com

VISITEZ NOTRE SITE EN CLIQUANT SUR LE LIEN CI-DESSOUS
<http://noratlas-de-provence.com/>

Page Facebook : <https://www.facebook.com/LeNoratlasdeProvence/>

Déclaration au J.O. du 7 février 1996 - N° SIRET : 445.343.908.00015 – Code APE 9312 Z

---o-O-o---